



Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : REMPLACEMENT DE REPRESENTANTS DU COLLEGE DES ELUS AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 29 Votants : 32 Délib. n°2- 11/10/2023
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mercredi 04 octobre 2023

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal(T).

Absents excusés : LECOINNET Jean-Philippe (T), PETIT Vivien (T), BOHER Monique (T), BARNOLE Catherine, VILA Patrice (T), VIDAL Sylvie (T).

Absents ayant donné pouvoir : HARIBOU Ali (T) à SILVESTRE Joseph (T), ESCALAIS-VERGNETTES) à GARSAU Jacques (T), PARRILLA Jérôme (T) à PAGES Caroline (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

RF

Prades

VU le Code général des collectivités territoriales,

Contrôle de légalité

Date de révision du N°R que 10/2023

066-24000415-DE-0017-2023-DE

CONSIDÉRANT que le collège des élus est appelé à siéger au Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI), ces membres pourront être réunis pour se concerter en amont, sur les orientations et priorités de la compétence tourisme, soumises au Conseil d'Exploitation de l'OTI pour avis.

VU la délibération N°13 en date du 05 juillet 2023, désignant les représentants du collège des membres élus appelés à siéger au Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal.

CONSIDÉRANT que dans le cadre du renouvellement de la gouvernance voté le 4 octobre 2023, un de ses membres titulaire a été élu président, qu'il y a lieu de le remplacer,

CONSIDÉRANT la demande d'un élu de se retirer des représentants des membres du collège des élus,

CONSIDÉRANT que le prochain Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal se tiendra le 16 octobre 2023 à 18h30 pour le renouvellement du Président et des vice-présidents.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner 2 nouveaux membres titulaires,

CONSIDÉRANT que les 2 nouveaux membres proposés en tant que titulaire étaient suppléants, il y a lieu de désigner 2 nouveaux membres suppléants,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

DESIGNE le(s) membre(s) du collège des élus amené(s) à siéger au Conseil d'Exploitation de l'OTI comme suit :

PRENOM	NOM	STATUT	PRENOM	NOM	STATUT
Jacques	Garsau	Titulaire	Céline	Dragué	Suppléant
Frédéric	Bourniole	Titulaire	Pascal	Trafi	Suppléant
Marie	Martinez	Titulaire	Jonathan	Bonmartel	Suppléant
Benoît	Bonacaze	Titulaire	Jean Claude	Solère	Suppléant
Claudine	Botebol	Titulaire	Caroline	Pagès	Suppléant
Jérôme	Parrilla	Titulaire	Joseph	Silvestre	Suppléant
Florence	Baptiste	Titulaire	Claude	Coste	Suppléant
Claude	Aymerich	Titulaire	Vergnettes	Nathalie	Suppléant

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Marc BIANCHINI
LEOUSMONT
CONFLÉNT
DE COMMUNES